



**DELIBERATION n° 85 - 2015**  
**En date du 26 Novembre 2015**  
**Portant sur le Schéma Départemental de Coopération**  
**Intercommunale**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 26 Novembre 2015 à 20H00 selon convocation en date du 17 Novembre 2015 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mmes Mandet Mauricette, Janicot Marie Claude, Aupetit Berthelemot Christèle, Mrs Henry Philippe, Garcia Jean Luc, Adjoint.

Mmes Carrillo Martine, De Paiva Régine, Toucas Hélène, Sanchez Marie Hélène, Duval Patricia  
Mrs Payrat Patrice, Glandus Bernard, Morelon Alain, Peaudecerf Sébastien, Gaillard André, Page Stéphane, Conseillers Municipaux.

- **Absents :** Ayant donné procuration : Mr Vandebroucke Gérard : Pouvoir donné à Mr Garestier, Mme Lacorre Séverine: Pouvoir donné à Mme Sanchez Marie Hélène, Mme Bassaler Virginie : Pouvoir donné à Mme Toucas Hélène. Mme Thibault Guillon Claude : Pouvoir donné à Mr Gaillard André, Mme Dubreuil Anne Sophie : Pouvoir donné à Mr Page Stéphane

**Excusé :** Mr Verger Manuel

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstention	0

M. le Maire informe le conseil municipal du courrier de Mr le préfet relatif à l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Ce projet de nouveau schéma a été présenté aux membres de la commission Départementale de coopération intercommunale le 12 Octobre 2015.

Il est issu de la loi 2015-991 du 07 Aout 2015 portant nouvelle organisation de la république (loi NOTRe) publiée au journal officiel du 08 Aout 2015.

L'examen de ce document n'appelle pas de remarques particulières et s'inscrit dans une logique d'optimisation des moyens et de simplification des structures.

Le conseil municipal décide et à l'unanimité de:

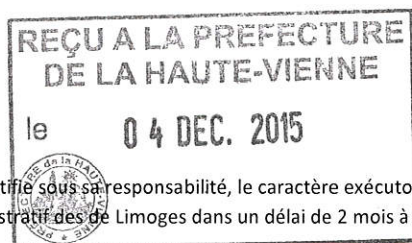
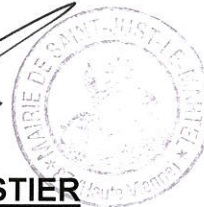
- Se prononcer favorablement pour l'adoption de ce schéma départemental de Coopération Intercommunale.

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 26 Novembre 2015

**Le Maire,**

**Joël GARESTIER**



Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le ..... Transmis en préfecture le .....